



Commission Administrative Paritaire des Attaché.e.s d'administration de l'Etat

Dans le cadre de l'organisation globale des élections dans la Fonction Publique la totalité des commissions administratives paritaires (CAP) au Ministère de la Culture seront renouvelées **le 6 Décembre prochain.**

Ces élections vont jouer un rôle majeur pour défendre vos missions, vos carrières et faire valoir vos droits individuels et collectifs. Votre vote sera déterminant pour faire vivre la démocratie sociale.

Le gouvernement a le projet de raboter les prérogatives des CAP. C'est pourquoi il faut être très nombreux à voter aux élections CAP pour faire la démonstration que les personnels sont attachés au Statut Général et notamment "à l'examen des décisions individuelles relatives à leur carrière", qui est de la compétence des CAP.

Pourquoi voter pour la CGT Culture

Sur la base des résultats aux élections en 2014 la CGT, qui recueille 23,08 % des suffrages sur les trois versants de la Fonction Publique, constitue **aujourd'hui la première force syndicale.** Il en va de même au Ministère de la Culture, lors du référendum de 2014, la CGT-Culture a confirmé sa place **de première organisation syndicale** avec 37,75% des voix. Vos représentants du personnel agissent à vos côtés, dans vos services et sur votre lieu de travail, ils sont proches de vous.

Le rôle des CAP :

La commission administrative paritaire est obligatoirement consultée, pour avis, sur les questions d'ordre individuel résultant de l'application des dispositions statutaires, notamment :

- *Au refus de titularisation, à la prolongation de stage*
- *A la promotion interne*
- *A la mutation*
- *Au détachement*
- *A la démission*
- *A l'entretien professionnel (recours)*
- *A la mise à disposition, la mobilité*
- *Au refus de formation*
- *Aux sanctions disciplinaires*

La détermination de la CGT-Culture à faire aboutir des propositions concrètes dans tous les espaces de dialogue social est d'autant plus efficace qu'elle est soutenue par les personnels, vigilants et mobilisés. En renforçant le poids de la CGT, vous lui donnez encore plus de moyens pour faire entendre vos revendications au Ministère de la Culture ; vous défendez et faire valoir les valeurs de la Fonction Publique et les missions du service public culturel qu'elle porte haut et fort.

Voter CGT-Culture, c'est vouloir renforcer le pouvoir d'agir de vos représentants du personnel en CAP, contre l'arbitraire, et pour la justice et la transparence !

La CGT-Culture défend la dignité du corps des attaché.e.s d'administration

Être attaché.e aujourd'hui au ministère de la culture, ce n'est pas simple.

On se trouve pris au piège entre des réformes menées au nom d'une réduction des déficits, par ceux qui les ont creusés en réduisant l'impôt des plus riches et la nécessité de donner du sens, de cultiver les liens, de redonner prise à l'imaginaire créatif sur le réel, dans une société dont le tissu se dissout au rythme de la dépréciation des valeurs et de l'humain.

Lorsqu'on est convaincu, comme le sont les candidats qui se présentent à vous, de la nécessité de défendre le service public culturel, de l'illustrer au quotidien, de le faire survivre aux aléas de moyen qui s'étiolent, il faut être prêt à se battre contre la tendance qui nie le rôle des instances paritaires et les transforme en chambres d'enregistrement ; se battre aussi contre la confrontation des attaché.e.s à d'autres corps ou à des contractuels dans l'accès à certains postes, dont ils sont exclus. De nombreuses fonctions sont inaccessibles et la sous-représentation des attaché.e.s dans l'encadrement s'avère problématique.

Les attaché.e.s participent à *la conception, à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques ministérielles et interministérielles* ainsi que l'indique le décret statutaire n° 2011-1317 et *ils ont vocation à être chargés de fonctions d'encadrement*.

Le contexte, marqué par une hémorragie des moyens depuis quinze ans, rend périlleux l'exercice des missions ; il nous place en porte-à-faux entre les attentes du public, notre conception de l'intérêt général et la capacité toujours plus réduite pour intervenir, orienter de manière raisonnée les choix et exercer le métier confié par la collectivité publique.

Les questions que rencontrent les attaché.e.s sont liées au rôle et à la place des cadres dans les politiques de réforme menées par les gouvernements successifs. Nos conditions de travail sont dégradées

par les prétendues modernisations, dont, après la RGPP et la MAP, AP2022 est l'actuel avatar d'envergure ; elles se compliquent en raison des injonctions contradictoires qui s'imposent à nous : à la fois gérer la pénurie de moyens et accompagner des réformes qui pressurent tant et plus nos équipes.

Les attaché.e.s connaissent une érosion de leur situation qui s'exacerbe. La charge de travail liée à l'exercice de responsabilités dans cet environnement instable amène à l'explosion des horaires et à l'élargissement du temps pendant lequel nous restons à la disposition de l'employeur, par l'usage du mobile, de l'ordinateur domestique.

Tout cela sans revalorisation du traitement, sans amélioration du déroulement des carrières, sans dispositif de reconnaissance de la valeur professionnelle de collègues qui se spécialisent dans un domaine (affaires juridiques, internationales, contenus culturels...), alors qu'il s'agit d'une caractéristique forte de notre ministère ; cette richesse de l'expertise est insuffisamment valorisée.

Représenter les attaché.e.s, pour nous, c'est mettre en avant dans l'examen de chaque situation individuelle les principes généraux qui dictent l'action du ministère de la culture depuis 1959 ; c'est donner la priorité à notre collègue qui incarne cette action par rapport à un candidat que l'administration veut promouvoir au seul motif qu'il est complaisant et obéit sans broncher aux instructions opposées à la défense de l'intérêt général.

Ces principes généraux s'incarnent aussi dans des revendications concrètes que votre suffrage contribuera à soutenir :

- une revalorisation du premier échelon d'au moins 50 points, répercutée sur le déroulement de l'ensemble de la carrière ;
- une proportion d'attaché.e.s principaux portée à 50% de l'ensemble du corps ;

- l'accès au principalat fondé sur la seule valeur professionnelle ;
- la révision complète de l'accès aux débouchés, sans critères aléatoires et arbitraires, pour la hors classe, les chefs de mission, les emplois fonctionnels ou le tour extérieur d'administrateur civil ;
- une revalorisation de la rémunération par l'augmentation de la valeur du point et l'intégration des primes au traitement ;
- un alignement des primes sur le niveau du ministère le mieux doté.

Revenons sur la déroute annoncée par la mise en place du RIFSEEP.

La CGT-Culture est opposée au RIFSEEP :

- la prime et l'indemnité sont odieuses pour rémunérer des fonctionnaires ; seul le traitement indiciaire offre une égalité entre agents, garante de l'intérêt général ;
- l'augmentation de la part du régime indemnitaire dans la rémunération produit des effets dévastateurs sur le revenu au départ à la retraite ; le régime additionnel actuel constitue une microscopique réponse inadaptée à l'ampleur de ce scandale ;
- le dispositif donne la priorité aux avantages individuels sur les garanties collectives, généralise un dogme de la performance et privilégie des logiques comptables au détriment des besoins du service public.

Les prétendus bienfaits du RIFSEEP sont hypothétiques. La disparité des taux entre ministères fait douter des vertus égalitaires tant vantées. La profondeur du fossé entre services déconcentrés et administration centrale entretient ce doute. L'obscurité de la cotation des postes, jamais rendue officielle, comme les mystères de l'attribution du CIA alimentent une méfiance et une concurrence généralisées.

Le contrepoids à des mesures individuelles néfastes et contraires à l'esprit du statut, c'est la satisfaction de nos demandes pour l'ensemble des attaché.e.s :

- une vraie politique de gestion des emplois et des compétences, sous contrôle paritaire, pour permettre à tous des perspectives d'évolution professionnelle ;
- une définition claire et partagée des parcours et des carrières, tenant compte des besoins et offrant de réelles possibilités de mobilité ;
- une création volontariste d'emplois de titulaires, à la hauteur des besoins en cadres qualifiés, seuls garants de la qualité juridique, de l'impartialité des décisions ;
- un encouragement à la mobilité dans le respect des vœux et des compétences, appuyé sur une politique de formation et fondé sur le respect de règles claires.

Alors que la CGT-Culture continue de tenir la place de première organisation au ministère de la culture, les cadres sont de plus en plus nombreux à la rejoindre et à s'interroger sur les finalités des missions qui leur sont confiées dans une grave crise des moyens. Le moment est favorable pour que les attaché.e.s, dont la composition du corps a évolué avec l'intégration de nombreux « Sauvadet », œuvrent à la définition d'enjeux nouveaux pour la culture, dans l'objectif de participer à une action publique ambitieuse. Vous pouvez y contribuer en élisant des représentants porteurs de vos choix, plus largement que dans la seule enceinte de la CAP.

Un niveau élevé de suffrages pour les candidats de la CGT-Culture permettra de défendre la justesse de ces objectifs auprès d'une administration qui aimerait se passer de l'avis de ses agents, fussent-ils chargés de l'encadrement et de la mise en œuvre concrète des politiques.

Attention, la présente profession de foi ne peut pas servir de bulletin de vote. Votre voix doit être exprimée au moyen du matériel électoral transmis par le Secrétariat général.

LES ELU.E.S DE LA CGT-Culture S'ENGAGENT :

Chaque candidat.e à l'élection d'une CAP porte les valeurs et les positions de la CGT; il/elle souscrit au contenu de la profession de foi sur la base duquel il/elle sera élu(e) ; il/elle met en œuvre ses orientations pour défendre les droits des agents.

Chaque candidat.e présenté.e par la CGT-Culture s'engage ainsi :

DANS SES RAPPORTS AVEC L'ADMINISTRATION

- à traiter avec la même attention et équitablement tous les dossiers,
- à faire valoir des critères objectifs - tels que l'âge, l'ancienneté, les formations suivies - avant toute décision de classement ou de choix concernant la carrière des agents ;
- à lutter contre les décisions arbitraires.
- à garantir le droit à la défense de tous les agents.

DANS SES RAPPORTS AVEC LES AGENTS

- à être joignable par les agents qu'il représente, comme à les informer rapidement des résultats des commissions ;
- à participer à la rédaction d'un compte rendu écrit de chaque réunion, qui sera diffusé avec l'appui de la CGT-Culture ;
- à garantir la plus stricte confidentialité quant aux éléments dont il pourrait avoir connaissance dans le cadre de l'exercice de son mandat ;

DANS SES RAPPORTS AVEC LA CGT-CULTURE

- à entretenir un contact régulier avec l'organisation syndicale pour l'informer de l'exercice de son mandat, pour bénéficier des informations et des formations syndicales qu'elle propose, pour échanger sur l'évolution des textes législatifs et réglementaires.
- à utiliser pleinement les droits syndicaux dont il dispose pour préparer collectivement les dossiers.

Vos candidat.e.s CGT

La CAP des Attaché.e.s d'administration de l'Etat est composée de 5 titulaires et de 5 suppléant.e.s

Attaché d'administration hors-classe

- 1 Claire CHASTANIER - SMF
- 2 Sébastien BONNARD - Musée Picasso

Attaché Principal d'administration

- 1 Pascale HARASSE-HUMBERT - ENSA Toulouse
- 2 Ivan NAVARRO - SG
- 3 Florence SCHEUER - DGCA
- 4 Etienne GUSTIN - ENSA Lille

Attaché d'administration

- 1 Myriam MARCHADIER - Drac Occitanie
- 2 Caroline KORNIG - ENSA Paris Malaquais
- 3 Xavier DESLANDES - Mucem
- 4 Anabel MOUSSET - ENSA Paris Belleville

**VOTEZ ET FAITES VOTER CGT-Culture
AVANT LE 6 DECEMBRE 2018 !**